

FNCC la revue

FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA CULTURE

Journées d'Avignon 2018 de la FNCC

Séminaire des adhérents de la FNCC. Les Assemblées générales de la Fédération sont traditionnellement suivies d'un échange avec les représentants des collectivités adhérentes. Au regard des profonds bouleversements tant culturels que territoriaux qui ont marqué l'année, le séminaire 2018 a proposé comme thème : "Culture et proximité partage d'informations sur le nouveau contexte". La sénatrice Sylvie Robert s'est jointe aux débats. [page 4](#)

Politiques culturelles de proximité : la culture près de chez nous. En écho au séminaire des adhérents, le débat avec les associations de collectivités (Régions de France, AMF, FNCC, AMRF, Ville & Banlieue) avait pour objectif de montrer, par des exemples et des projets, la richesse des initiatives culturelles locales et la capacité des collectivités à les mener en partenariat entre elles. Un débat où la présidente de la commission culture du Sénat, Catherine Morin-Desailly, est intervenue sur la question des conservatoires. [page 10](#)

Hommage. Les précurseurs : Michel Durafour, Jack Ralite, Denise Foucard. Trois personnalités qui ont eu un rôle décisif pour la Fédération – Michel Durafour, Jack Ralite et Denise Foucard – nous ont récemment quittés. Leur pensée, leur engagement sont l'histoire de la FNCC mais aussi son inspiration et sa feuille de route. Un moment à la fois de recueillement et d'énergie prospective. [page 14](#)

Ambition et réalité du mandat d'élue(e) à la culture. L'idée de réaliser une enquête dédiée aux élu(e)s en charge de la culture remonte à 2005. Elle a aussi donné lieu à une réunion plénière lors du Congrès 2017 de la FNCC. Le premier temps de travail s'est déroulé à Avignon, lors du séminaire-atelier co-organisé avec l'Observatoire des politiques culturelles. [page 18](#)

La fabrique des projets culturels de territoire. Depuis déjà trois ans, des rencontres-ateliers sont proposées à Avignon par la COFAC et la FNCC. Trois groupes de travail ont imaginé des projets concrets articulant les scènes permanentes, les scènes éphémères et les politiques patrimoniales avec la notion de démocratie culturelle et de participation citoyenne. [page 22](#)

Editorial

La culture est un droit pour tous

Une nouvelle fois au mois de juillet dernier, en plein cœur du festival d'Avignon, j'ai eu le plaisir d'accueillir à l'Hôtel de Ville la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture, pour une série de rencontres et d'échanges toujours fructueux entre les professionnels et les élus chargés de la culture.

Ces Journées d'Avignon, qui traitent avec pertinence des enjeux et perspectives des politiques culturelles menées par les collectivités, en prenant le temps de la réflexion nécessaire autant qu'utile sur le développement de la culture de proximité, me tiennent particulièrement à cœur. Nous, qui portons pour Avignon une ambition culturelle axée sur l'accessibilité à tous les publics, sommes ainsi particulièrement attentifs à ce que la culture opère sur tout le territoire.

Forts d'un patrimoine unique et de l'existence d'un bouillonnement culturel sans précédent, nous avons pour exemple créé à Avignon un pôle muséal regroupant les cinq musées municipaux et instauré la gratuité pour tous. Nous avons également initié un Pass Culture pour les jeunes de moins de 26 ans et impulsé des appels à projets soutenant différents modes d'expression artistique.

La culture est un droit pour tous et la décentralisation culturelle son logique déploiement, à l'image du festival C'est pas du luxe ! que nous accueillons cet automne pour la première fois à Avignon avec des œuvres remarquables créées entre artistes professionnels et amateurs en situation de grande précarité.

Malgré un contexte budgétaire contraint, il appartient aux collectivités de porter des projets culturels de territoire ambitieux et de développer des initiatives transversales et novatrices pour le plus grand nombre. Avignon s'y attèle avec la plus grande conviction !

Cécile Helle, maire d'Avignon
première vice-présidente du Grand Avignon



Chaque année, la FNCC organise autour de son Assemblée générale annuelle ses Journées d'Avignon, pendant le Festival. Ce temps fort de la Fédération – qui s'est déroulé du 16 au 18 juillet 2018 – permet, outre sa fonction statutaire, de multiples moments de rencontre : séminaires avec les adhérents, débats avec les associations de collectivités, ateliers avec des structures partenaires...

De manière exceptionnelle, l'édition 2018 aura été marquée par un temps d'hommage et d'inspiration autour de la disparition récente de plusieurs grandes personnalités qui ont marqué l'histoire de la FNCC et dont la pensée et l'action continuent à la guider pour l'avenir, Michel Durafour, Jack Ralite et Denise Foucard.

Echos des Journées d'Avignon 2018.

Les Journées d'Avignon 2018 de la FNCC



Séminaire des adhérents de la FNCC

Ouverte par la maire d'Avignon, Cécile Helle, l'Assemblée générale 2018 de la FNCC s'est tenue à l'Hôtel de Ville. Ce temps statutaire a été suivi d'un séminaire avec les adhérents de la Fédération auquel s'est jointe la sénatrice Sylvie Robert. Thème : "Culture et proximité : partage d'informations sur le nouveau contexte". L'occasion d'échanger sur de multiples sujets d'actualité et de « fixer le cadre de notre engagement », précise Frédéric Hocquard, élu à la Ville de Paris et vice-président de la FNCC. Extraits.

LA RÉFORME TERRITORIALE issue des lois Maptam et NOTRe constitue pour les élu(e)s locaux un bouleversement profond des conditions de mise en œuvre de leurs politiques. Le sens global de la réforme va vers l'accroissement à la fois du périmètre et des compétences des régions et des intercommunalités, au détriment du rôle des départements et des communes. « *Nous sommes à un tournant. Il faut préserver les communes, car elles constituent une base sociale irremplaçable, et également redonner vie au cœur des villes en cessant d'installer des grandes surfaces en périphérie. La FNCC se préoccupe de la culture. A l'avenir il faudra, à mon sens, qu'elle s'intéresse aussi au social et au patrimoine* », déclare Gérard de Vassal, vice-président d'honneur de la FNCC.

L'importance centrale des communes, cœur des politiques de proximité et cellule de base de la démocratie, fait l'unanimité. Pour autant, en territoire rural, l'avenir des



politiques culturelles passent en partie aussi par les EPCI et leur partenariat avec le département. Telle est en tout cas l'approche du conseil départemental des Côtes d'Armor exposée par Thierry Simelière, son vice-président à la culture. « *La réforme territoriale a eu des conséquences majeures. Sur mon département, nous sommes passé de 32 intercommunalités à seulement 8. Chacune est en train de finaliser un projet de territoire et le département a entrepris de redéfinir ses priorités au travers d'états généraux de la culture organisés en huit rencontres. Deux problématiques sont apparues : l'agenda et l'ingénierie, car un grand nombre de communes ne disposent pas de services culturels. L'objectif général est celui d'une contractualisation dans le*

cadre partagé d'un pacte culturel, avec l'Etat, prévu pour 2019. » Pour Jean-Philippe Lefèvre, une telle approche relève de la nécessité : « *Nous avons vraiment besoin des départements pour un travail en complémentarité avec les communes.* »

Pour Jean Piret, maire de Suin (Saône-et-Loire), l'intercommunalité n'est ni un obstacle ni une possibilité mais un réel appui : « *Dans ma commune de 300 habitants, dans le Grand Charolais, tout ce que je peux faire, c'est grâce à l'EPCI. Elle regroupe 44 communes et 45 000 habitants. Là réside la force. Mon devoir de maire consistera à passer le relai à l'intercommunalité.* » Jany Rouger, co-président de la commission culture de la communauté d'agglomération du Boccage bressuirais et 1^{er} adjoint au maire de la

LOI ELAN : L'OPTIMISME MODÉRÉ DE LA SÉNATRICE SYLVIE ROBERT



L'examen par le Sénat de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) était prévu du 16 au 23 juillet. La sénatrice Sylvie Robert a développé pour les élu(e)s de la FNCC ses inquiétudes.

La loi Elan « comporte de vrais dangers pour le patrimoine » et l'architecture. « Nous allons aller à la bataille. La question est très grave. »

Certes, la loi veut permettre de « construire plus vite, moins cher et mieux ». Mais c'est notamment par la marginalisation du rôle des architectes qu'elle se propose d'atteindre son objectif. Avec deux dispositions : supprimer le concours d'architecture pour la construction de logements sociaux et déroger à la loi MOP qui exigent le lancement d'un appel d'offre à un architecte pour les marchés publics. « Il s'agit d'un enjeu symbolique terrible » et d'une mauvaise nouvelle pour la profession d'architecte.

Mais c'est sur le patrimoine que les craintes de la sénatrice sont les plus vives : « La loi Elan porte également atteinte aux lois Malraux de protection du patrimoine en permettant des dérogations au principe de l'avis conforme des architectes de bâtiments de France (ABF). Personne, jusque-là, n'avait osé. » On considère souvent – « et c'est vrai » – l'ABF

comme un « empêchement de tourner en rond », bridant les volontés politiques d'aménagement du territoire. Mais si aujourd'hui notre patrimoine est ainsi préservé, c'est grâce aux ABF. Pour autant la sénatrice convient qu'il faudrait modifier le protocole de travail avec eux, ce qu'elle se propose de défendre au Parlement. « J'espère que nous pourrions trouver des alliances au Sénat tout en sachant que c'est l'Assemblée nationale qui a le dernier mot. J'ai en quelque sorte la lucidité de l'impuissance..., car dès qu'on parle des ABF, et aussi d'architecture, tout un imaginaire se met en mouvement, avec des souvenirs de moments difficiles. »

Philippe Laurent précise qu'un autre recours que la loi existe. « Nous avons quelques outils, car la loi LCAP a décidé que les Commissions régionales de l'architecture et du patrimoine (CRPA) seraient présidées par des élu(e)s. Je dirige pour ma part celle d'Île-de-France. Un travail passionnant. Les treize élu(e)s concernés ont un rôle à jouer car ces présidences créent une relation étroite avec les professionnels – architectes et ABF – mais aussi avec les élu(e)s locaux. Il y a donc quelque chose à faire en lien avec le Sénat. »

A noter que la version de la loi qui sera adoptée par le Sénat le 25 juillet ne semble pas devoir entièrement rassurer la sénatrice.

commune de Saint-Jouin-de-Milly (Deux-Sèvres), souligne à son tour l'intérêt de l'échelon communautaire : « Notre EPCI (75 000 habitants) a pris la totalité de la compétence culturelle dès sa création en 2014, avec l'idée d'axer le projet du territoire sur le développement culturel. Il existait avant, dans le cadre d'un "pays", un conservatoire en commun. Aujourd'hui, la communauté d'agglomération s'est dotée de la structure Scènes de territoire, gère toujours le conservatoire et a fusionné les bibliothèques en un seul réseau. Au-delà des équipements, elle porte l'ensemble de l'action culturelle. En territoire rural, il n'y a à mon sens pas d'avenir pour la culture en dehors de l'intercommunalité. »

Enseignement artistique et éducation. La problématique actuelle du statut inégal – à compétence et travail équivalents – des enseignants des écoles d'art nationales et territoriales mais aussi le projet de modification du système de classement des conservatoires suscitent aussi réflexion. Qui ne s'est pas posé la question du temps de travail des professeurs de musique ? s'interroge Jean-Philippe Lefèvre. Et faut-il qu'à l'instar des souhaits des enseignants des écoles d'art, ils bénéficient tous d'un même cadre de travail ? Pour Michel Faccin, conseiller municipal délégué à la culture de Sainte-Maxime (Var), « si les professeurs ont les mêmes diplômes, pourquoi n'auraient-ils pas les mêmes horaires et les mêmes avantages ? » Un débat dont la FNCC devra se saisir à l'avenir et qui doit aussi être mis en résonance avec les

enjeux de l'éducation artistique et culturelle (EAC), puisque ces établissements d'enseignement en sont d'importants acteurs.

La présidente de la FNCC, Déborah Münzer, relate d'ailleurs un certain glissement de la part du ministère de la Culture entre EAC et pass' culture, entre outils numériques et sensibilisation artistique. Lors de la dernière réunion du Haut Conseil à l'EAC, début juillet, « le pass' culture a été présenté comme le fleuron de l'EAC. On a même assisté à une inversion de la réunion : elle a davantage traité du pass' que de l'EAC proprement dite. »

D'où un autre sujet évoqué par Jocelyne Buchalik, maire-adjointe à la culture de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire) : « Notre rôle d'élu(e)s est décisif vis-à-vis de la jeunesse. Ne devrions-nous pas, par une politique de proximité, essayer d'extraire les enfants des écrans ? » Tout en reconnaissant les risques que comporte l'abus de l'usage des écrans numériques, Martine Vessière, élue d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), tempère cette inquiétude. « Ne disons pas que les écrans sont toxiques. De toute façon, ils sont là. Mais il faut éduquer à la pratique des écrans, de tous les différents écrans : ordinateurs, tablettes... Même certains jeux sont intéressants. Surtout ne pas interdire. » Sans compter qu'Internet a permis de décupler le goût pour la pratique artistique en amateur, contribuant ainsi décisivement à la sensibilisation aux arts, ce dont témoigne Hélène Pibarot, conseillère municipale

déléguée aux pratiques amateurs et aux talents émergents de Saint-Etienne : « C'est réellement une chance d'avoir une délégation dédiée aux amateurs, car cela mène directement à l'individu et permet à la fois éducation et ouverture. La base, c'est la pratique en amateur. »

Pass' culture. A ce moment du séminaire, la sénatrice d'Île-et-Vilaine Sylvie Robert prend la parole pour dire ses réticences vis-à-vis du projet gouvernemental de pass' culture et, au-delà, sur des politiques culturelles fondées sur l'accès à une offre culturelle et non sur la médiation et les pratiques. « Allons au fond de cette question. D'un point de vue politique, peut-on aborder le lien des jeunes avec la culture par une seule approche tarifaire ? Sans accompagnement, le jeune ira vers ce qu'il connaît déjà », surtout si son milieu familial n'est pas favorable au développement de la curiosité. « Est-ce cela accompagner, éduquer ? » Le sujet est plus grave qu'il n'y paraît, car ces inégalités devant la culture « relèvent d'une question de liberté et de démocratie ».

Même réserve politique pour Sonia Pignot, maire-adjointe à la culture de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). « Je récusé le terme d'"accès" à la culture. A Saint-Denis, nous avons construit un schéma à partir de la notion de droits culturels. Donc un véritable changement de paradigme. Nous devons changer de vocabulaire. » Bien entendu, l'idée de pass' culture n'est pas sans séduction, surtout quand les moyens manquent et que



miroite une participation d'acteurs privés : mais, « *aujourd'hui, même si nous sommes un peu étranglés financièrement, nous ne pouvons pas céder aux diktats des GAFAs et aux partenariats public/privé. C'est bien évidemment tentant pour des collectivités qui n'ont plus de moyens. Mais alors qu'advient-il de nos territoires dans vingt ans ?* »

Pour Grégoire Pénavaire, maire-adjoint à la culture d'Enghien-les-Bains (Val d'Oise), « *les GAFAs font bien entendu un peu peur. Mais où trouver l'argent ?* » D'autant qu'il ne partage pas entièrement les réticences exprimées sur le projet de pass' car il l'a senti murir en participant, au nom de la FNCC, aux réunions du comité d'orientation mis en place par le ministère. « *Le numérique est là et le pass' n'est pas uniquement ce qui en a été dit ici. En effet, il y a un peu de parisianisme. Mais j'ai apprécié une évolution vers la création des jeunes, vers une aide pour qu'ils puissent mettre en place leurs projets. On n'est donc pas seulement dans la consommation mais aussi dans la création. Lors de la dernière réunion du comité d'orientation du pass' culture, des stages culturels et le tourisme culturel ont également été évoqués.* »

Le dispositif "La culture près de chez vous". Objet de nombreuses critiques mais également d'une certaine attente – car la ministre vient tout juste d'en confier le pilotage à Bernard Latarjet –, ce dispositif se propose notamment, à partir d'un travail cartographique identifiant des "zones blanches" en matière de culture sur le

critère de l'éloignement kilométrique par rapport aux institutions culturelles sous tutelle de l'Etat, de faire circuler au plus près des territoires des œuvres et des productions culturelles de grande qualité.

Sylvie Robert : « *Est-on encore dans une politique de l'offre ? Ne faut-il pas valoriser ce qui existe sur les territoires et s'extraire de ce rapport descendant ?* » En écho, Frédéric Hocquard s'interroge aussi sur la pertinence d'emmener de grandes structures parisiennes « *éclairer la province en faisant fi de tout l'existant sur les territoires* ».

Pour Patrick Curtaud, vice-président en charge de la culture et du patrimoine au conseil départemental de l'Isère, l'interrogation n'est pas seulement culturelle mais aussi politique. « *Est-ce à l'Etat de décider ce que les collectivités font en matière*

de culture ? Non. En Isère, nous portons le développement culturel partout, sur un territoire très grand et très divers, avec des résidences, des réseaux de conservatoires... Nous n'avons pas attendu la parole du roi. » Quant au principe du prêt d'œuvres des collections nationales, il le juge « *pas très élégant* ».

Sur ce point, la position de Bruno Vatan, maire-adjoint à la culture de Colomiers (Haute-Garonne), s'avère plus nuancée : « *Si ce n'est pas à l'Etat de nous dire quoi faire, la culture reste une compétence partagée. Tout le monde doit pouvoir jouer son rôle. Il faut travailler à plusieurs, ne pas négliger le rôle de l'Etat et surtout que les collectivités s'engagent.* »

Au-delà de "l'accès". Il reviendra à Thierry Simelière de faire la synthèse d'une grande part des échanges, que ce soit à propos

du pass' culture, du plan "La culture près de chez vous" ou de l'EAC, au travers d'une remarque d'ordre sémantique. Faut-il opposer accès à la culture et droits culturels ? Démocratisation et démocratie culturelle ? « *A propos du mot "accès" à la culture, nous l'avons supprimé pour préciser "accès aux œuvres", "accès aux artistes"* » et non accès à la culture.

Conclusion de Déborah Münzer : « *C'est bien ce que dit la FNCC : il faut différencier l'accès aux œuvres et aux artistes de l'ensemble des politiques culturelles. Cela permet de ne pas opposer la démocratisation culturelle aux droits culturels. Par ailleurs, nous disons systématiquement au ministère qu'il faut "territorialiser" et "déshomogénéiser" les politiques en partant des initiatives locales. Plus on procède d'en haut, moins le rôle d'accompagnement peut se faire.* » ■



Politiques culturelles de proximité : la culture près de chez nous !



Le 16 juillet au Cloître Saint-Louis, la FNCC proposait, avec des représentants des associations de collectivités, un séminaire sur les politiques culturelles de proximité.

« Nous voulons parler ensemble des capacités de nos territoires respectifs à innover et à élaborer localement des initiatives culturelles et essayer de porter la voix de ces initiatives d'où qu'elles émanent. »

L'animatrice de la rencontre, le journaliste Stéphane Bugat, a introduit les débats par cette interrogation : « Cette "compétence partagée" qu'est la culture [depuis la loi NOTRe] l'est-elle réellement ? » L'ensemble des échanges a montré que oui. Echos.

LE TITRE du séminaire prenait volontairement le contre-pied du plan du ministère de la Culture intitulé "La culture près de chez vous". La présidente de la FNCC, Déborah Münzer, a inauguré la rencontre en se référant à l'attention que porte la Fédération à la richesse des initiatives culturelles des collectivités. « A la FNCC, depuis quelques mois, nous avons pris l'habitude de parler de "territorialisation" des politiques culturelles » – et non seulement de décentralisation – « parce que nous avons envie qu'elles partent des territoires et non plus qu'elles viennent d'en haut : dès lors, la version "... près de chez vous" ne nous convenait pas tout à fait. Nous voulions le signifier. »

Une volonté de territorialisation qui a pour corollaire celle d'une "déshomogénéisation" des politiques culturelles : « Affirmer qu'à tel ou tel endroit du territoire, on a le droit de ne pas conduire la même politique, tout en étant bien sûr accompagné par l'Etat de la même manière, mais en prenant en compte les besoins et les envies des territoires ainsi que les manières de faire qui sont propres à chacun. »

Collectivités et/ou Etat ? Le débat s'est d'entrée de jeu inscrit dans l'affirmation de l'autonomie tant d'invention et d'action que de financement des politiques culturelles des collectivités territoriales, quelle que soit leur nature : communes, intercommunalités, départements ou régions. « En vérité, il ne resterait quasiment plus rien du champ culturel en France s'il n'y avait pas les collectivités », a déclaré Hervé Morin, président de la région Normandie et président de Régions de France. « Nous devons clairement affirmer que nous sommes capables de construire une politique culturelle et que nous ne sommes pas tenus d'entrer dans le cadre fixé par l'administration nationale. »

L'intégralité du séminaire aura fourni les preuves de la maturité des collectivités en matière d'action culturelle et de l'importance qu'elles accordent à ses enjeux. « La question de la culture dans les villes de banlieue, et dans les villes populaires en général, pourrait apparaître à certains comme relevant d'un supplément d'âme en regard des immenses besoins sociaux... Nous considérons que, dans cette période difficile et troublée, la culture est un élément déterminant pour le citoyen d'aujourd'hui et de demain », a expliqué le maire d'Allonnes et secrétaire général de l'Association des maires de Ville & Banlieue, Gilles Leproust.

Florence Portelli, maire de Taverny et rapporteure de la commission culture de l'Association des maires de France, aborde la question des politiques culturelles territoriales sous l'angle de la responsabilité fondamentale des élu(e)s quant à la défense de l'intérêt général. Une responsabilité que les collectivités portent à la fois par elles-mêmes et avec l'Etat en tant que garant de la cohésion territoriale. La première question qui se pose à un maire consiste en effet à identifier ce qui relève de l'intérêt général et à gérer ses budgets en le prenant en compte : « Soit on applique une baisse drastique des dépenses de fonctionnement de manière comptable, soit on s'interroge sur l'endroit où mettre le curseur. » A Taverny, les curseurs sont placés sur deux priorités, la sécurité et la culture. Et pour ce qui est de l'Etat, dans le domaine de la culture, l'AMF lui demande « de mettre le curseur sur l'éducation artistique et culturelle ainsi que sur la cohésion territoriale, car l'une des problématiques principales des politiques culturelles consiste à opérer une répartition équitable de l'effort sur les territoires ». La maire de Taverny note enfin cette contradiction : le Gouvernement impose des "pactes" plafonnant

l'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités à 1,2% tout en les appelant à développer les politiques d'éducation artistique et culturelle. Comment dès lors les financer puisque, par exemple pour les classes-orchestre, 80% du budget est consacré à la masse salariale ?

Pour Yves Dumoulin, maire de Fareins et représentant de l'Association des maires ruraux de France, la priorité des enjeux culturels s'avère d'ordre plus sociétal. Tout d'abord le respect de chacune et de chacun : « Il n'y a pas de raison que dans le monde rural on ait droit qu'à la kermesse locale et non à des événements culturels de haut niveau... » Et ensuite pour contribuer au bien-vivre ensemble : « L'important consiste à créer des relations humaines autour de projets portés par l'ensemble les habitants. »

Intercommunalités et/ou communes ? Trois des exemples de valorisation de la culture de proximité prenaient appui sur les intercommunalités. C'est avec les huit EPCI des Côtes d'Armor que le département a entrepris de rédiger un projet culturel commun, selon « un axe ascendant et non descendant, pour faire territoire ensemble », a expliqué Thierry Simelière, maire de Saint-Quay-Portrieux et vice-président du conseil départemental des Côtes d'Armor.

Et c'est également avec les communautés de communes que la région Centre/Val-de-Loire est en train de conclure ses "Pactes artistiques et culturels de territoires" afin d'encourager la mise en place de saisons culturelles en abondant à hauteur de 40% le coût des cachets artistiques et en apportant une aide d'ingénierie et de savoir-faire grâce à trois chargés de mission. Là aussi, il ne s'agit pas d'imposer un modèle ou un cadre mais de partir de la proximité et, selon les mots de la vice-présidente culture et

création numérique de la région Centre/Val-de-Loire, Agnès Sinsoulier-Bigot, de s'appuyer sur « la volonté des élu(e)s – souvent d'un élu(e) –, en leur demandant de faire d'abord un diagnostic de territoire ». Dans un deuxième temps, en prenant ainsi en compte les spécificités territoriales, la région accompagne les initiatives des communautés de communes afin de voir comment peut se construire une véritable action culturelle entre elles et la région.

Tout en reconnaissant qu'il faut faire du cas par cas, en s'appuyant davantage sur les EPCI ici et sur les communes là, Florence Portelli précise n'être pas très favorable au fait de privilégier les intercommunalités en matière culturelle, car « la dimension démocratique y est moins présente » que dans les communes. Elue d'Ile-de-France, elle souligne aussi les différences de logique entre des territoires organisés autour de villes-centres bien mieux dotées en équipements culturels que les autres communes de leur EPCI et les communautés de communes franciliennes qui, elles, regroupent des villes ayant pratiquement toutes la même taille et donc où la mutualisation fonctionne plus difficilement. Dans ce dernier contexte, « il est préférable qu'il revienne aux communes de définir elles-mêmes leurs politiques culturelles ».

La présidente de la FNCC, également élue francilienne, convient de la situation particulière des territoires très fortement urbanisés. Mais, à ses yeux, l'appui premier d'une politique culturelle de proximité tient davantage à la volonté des élu(e)s qu'à la spécificité des configurations de territoire. « Pourquoi est-ce plus difficile sur des territoires où les villes se ressemblent que sur ceux où elles diffèrent ? C'est parce qu'à un moment donné il faut porter une volonté et cela ne peut émaner que d'une personne ou d'une équipe. » D'où aussi

cette remarque de Gilles Leproust : « *Le projet intercommunal aura d'autant plus de force qu'il s'assoit sur l'ensemble des communes, au plus près du terrain.* »

Une telle articulation entre volonté communale et organisation communautaire est également privilégiée par Yves Dumoulin : « *Il est important que la dynamique du projet soit, au départ, portée par la commune. Ensuite, c'est bien d'être un peu porté financièrement par l'intercommunalité, de bénéficier de ses services de communication, de faire de la promotion ensemble, éventuellement d'aller monter un spectacle sur une autre commune.* » Ce que montrent deux initiatives de sa municipalité : une biennale d'art contemporain et un festival de jazz, l'une et l'autre issues d'une volonté communale et l'une et l'autre ouvertes à des coopérations avec d'autres collectivités.

Hervé Morin analyse les contextes respectifs des territoires mêlant villes et espaces ruraux et de ceux constitués de villes de natures et de tailles équivalentes à l'aune de la qualité de leurs coopérations communautaires. La présence d'une ville-centre permet de « *réelles intercommunalités* », car elles correspondent à des bassins de vie, d'où une propension naturelle à prendre appui sur les EPCI, d'autant plus « *qu'aujourd'hui, là où il y a un peu d'argent, c'est quand même dans les intercommunalités* ». En revanche, il n'existe pas de telles intercommunalités en Ile-de-France. Mais, dans un cas comme dans l'autre, il importe de ne jamais négliger les capacités d'initiatives des communes ; par exemple, pour qu'une politique culturelle régionale, comme celle que mène la région Normandie autour des droits culturels, prenne corps, « *on a besoin qu'il y ait dans chaque collectivité quelqu'un capable d'apporter au pot commun une ini-*

tiative qui puisse devenir une action inspirante » pour toutes les autres.

Pour Philippe Laurent, maire de Sceaux et vice-président de la FNCC, la problématique de la plus ou moins grande efficacité entre politiques culturelles communales ou intercommunales ne tient pas tant à la nature des territoires concernés qu'à la manière de concevoir les logiques communautaires. « *Il ne faut surtout pas opposer communes et intercommunalités* », car ce sont au départ les maires qui ont créé, par nécessité, les EPCI. Les difficultés, comme celles évoquées en Ile-de-France, ne sont apparues qu'après, quand les mises en commun n'ont plus émané de la volonté des communes mais ont été imposées par l'Etat en instaurant des compétences obligatoirement transférées ou par la loi en imposant des périmètres de tant de milliers d'habitants... Dès que le cadre commu-

CONSERVATOIRES : LES OUBLIÉS DES POLITIQUES PUBLIQUES ?

Parmi les interventions de la salle, celle du président de la Fédération française d'enseignement artistique (FFEM), André Peyrègne, portait sur l'enseignement musical où, faute de moyens mais aussi d'attention politique, « *une inégalité s'instaure de plus en plus* ». Il souligne aussi une tendance au nivellement par le bas de l'enseignement musical.

Dans sa réponse, Florence Portelli a fortement relayé ce dernier risque d'un abaissement du niveau de la formation dispensée par les conservatoires, estimant « *dramatique* » la tendance actuelle « *à fustiger les ambitions élitistes des conservatoires* ». Tout en citant les multiples initiatives de la Ville de Taverny en faveur de l'éducation artistique et culturelle – classes-orchestre, programmes musicaux en crèche, dans les écoles maternelles, etc. –, elle craint également la suppression de hauts diplômes « *qui avaient permis aux amateurs et aux professionnels d'arriver à un niveau qui faisait notre fierté en Europe* ». Sur la première remarque concernant le manque d'attention politique vis-à-vis des conservatoires, là aussi elle partage le sentiment d'André Peyrègne : les conservatoires sont en effet « *les grands oubliés* » des politiques publiques.

Pour la présidente de la commission culture du Sénat, Catherine Morin-Desailly, les conditions sont aujourd'hui réunies, grâce à la loi LCAP, pour remettre les conservatoires au cœur des préoccupations des collectivités, en

particulier de celles des régions. Elle confirme avoir reçu des directeurs « *désespérés* », disant qu'on ne s'occupait pas d'eux alors que le coût du pass' culture – une politique prioritaire pour le ministère – est estimé à 450M€...

Autre sujet de désarroi des directeurs, la non-application de la loi qui engage les régions, sans pour autant les obliger, à financer les cycles préparatoires à l'entrée dans les écoles supérieures de musique.

D'où cet appel de la sénatrice au ministère pour qu'il s'empare de cette question dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), « *avec les associations d'élu(e)s comme la FNCC* » et engage « *une réflexion sur la nécessaire décentralisation pour pouvoir résoudre cette question plutôt que d'être toujours simplement dans l'injonction* ». Puis, à l'adresse des régions, la sénatrice souligne que les commissions culture des Conférences territoriales de l'action publique (CTAP), que président les régions, doivent aussi être le lieu pour traiter de la question des conservatoires : « *Il faut qu'il y ait un vaste mouvement des territoires pour qu'on s'occupe enfin de nos conservatoires. Il y a vraiment urgence. Cela va faire dix ans que ce dossier traîne...* » La région Normandie a d'ores et déjà signé une convention avec la ministre de la Culture sur ce point, il y a neuf mois, précise Hervé Morin. Mais l'administration ne suit pas.

nautaire ne provenait plus d'un choix et d'une nécessité mais était le produit d'une contrainte extérieure, « *les choses se sont un peu abimées : la réalité intercommunale n'a plus tout à fait correspondu à la volonté des maires et des élus communaux* ». ■



Les précurseurs : Michel Durafour, Jack Ralite, Denise Foucard

Le 16 juillet à 19 heures,
à l'auditorium du
Conservatoire de musique
d'Avignon.

Michel Durafour, maire-adjoint à la culture de Saint-Etienne, puis maire et ministre mais aussi écrivain, a fondé la FNCC en 1960. Il nous a quitté en juillet 2017. Mais son intuition première, celle de la nécessaire décentralisation culturelle non seulement à partir de l'Etat mais grâce à l'engagement des Villes, est plus que jamais présente dans l'esprit de la Fédération. Son héritage garde une force prospective toujours intacte.

Jack Ralite, grande figure de l'engagement politique pour la culture, initiateur des "Etats généraux de la culture" en 1987, maire d'Aubervilliers, ministre, sénateur et homme de poésie, a animé les débuts de la FNCC, portant notamment la revendication du "1%" du budget de l'Etat pour la culture. Après avoir dû quitter la FNCC pour pouvoir se consacrer à d'autres responsabilités politiques, Jack Ralite a toujours suivi avec attention l'action de la Fédération. Il s'est éteint en novembre 2017.

Denise Foucard – résistante et militante communiste et grande figure du syndicalisme – a mis en pratique la conviction de la FNCC que les collectivités devaient se doter de services culturels dédiés. Elle fit partie des tout premiers élu(e)s à la culture en tant que maire-adjointe de Champigny-sur-Marne (1965). Très sensible à la poésie, à la danse, elle créa aussi en 1971, avec le compositeur Paul Méfano, l'ensemble de musique 2e2m qui s'est donné pour objectif de faciliter l'accès de tous à la création musicale contemporaine. Denise Foucard fut une présidente de la FNCC unanimement appréciée pour sa droiture et la rigueur de son engagement en faveur de la culture. Elle est décédée en avril 2018.

C'est en hommage à la capacité d'anticiper les conditions du développement de la culture dans notre pays et à l'impulsion fondamentale qu'ils et elle ont donné à la

Fédération qu'était organisé, dans l'auditorium du Conservatoire d'Avignon, un temps de recueillement mais aussi de fierté de pouvoir les compter au nombre de ses membres fondateurs. Ces trois personnalités ont certes été à la source de la FNCC, mais il ne s'agit pas ici seulement d'histoire.

La vision de Michel Durafour d'une décentralisation culturelle s'appuyant sur les collectivités, sur leurs élu(e)s quelle que soit leur sensibilité politique, reste au cœur et à l'horizon d'une fédération qui a fait du pluralisme et du dialogue ses principes constitutifs et d'une politique culturelle de proximité son projet fondamental.

La puissance de l'engagement militant de Jack Ralite, la qualité de sa relation aux arts et aux artistes ainsi que la force de son talent oratoire ont définitivement inscrit, aux côtés de la rigueur et de l'engagement, la conviction de la FNCC qu'au travers de l'action culturelle, c'est le projet politique lui-même – le choix de la société dans laquelle nous voulons vivre – qui se joue. Aux yeux de l'ancien maire d'Aubervilliers, tout acte de politique culturelle locale participait d'un enjeu national et de civilisation. Là encore une certitude que, de génération d'élus(e)s en génération d'élus(e)s, la FNCC s'est donnée pour ambition de transmettre.

Le combat de Denise Foucard était celui de la liberté. Pour la liberté politique d'abord face au fascisme, pour la liberté syndicale et la défense des travailleurs. Et, toujours, pour la liberté culturelle, afin de rompre les assignations sociales, de reconnaître les potentialités sensibles de chacune et de chacun et de contribuer à ce que le fondement même des arts et de la culture – qui est l'exercice le plus haut de la liberté – infuse dans l'ensemble des politiques publiques. Une approche de la culture qu'elle a su transmuier en une force de conviction que la FNCC a toujours déve-

loppée, notamment en étant à l'initiative pour l'inscription des droits culturels dans la loi, mais aussi veillant, inlassablement, au respect de la diversité de la création.

Michel Durafour, Jack Ralite et Denise Foucard ont non seulement été les fondateurs de notre Fédération mais, plus largement et plus décisivement, les précurseurs des politiques culturelles territoriales en France.

Pour ce temps d'hommage et de ressourcement, le plateau de l'auditorium du Conservatoire de musique d'Avignon a été transformé en une scène où se sont rejoués des actes majeurs de la vie politique culturelle. Des montages d'images vidéo et de photographies retraçant quelques moments particulièrement significatifs de l'engagement culturel des trois personnalités formaient le "décor" pour la lecture de textes et les évocations de souvenirs de celles et ceux des élu(e)s de la FNCC qui les ont le mieux connus.

La présidente Déborah Münzer a introduit ce moment si particulier mêlant le respect à la mémoire de ces personnalités disparues et l'énergie que leur mémoire transmet aux nouvelles générations d'élus(e)s en charge de la Fédération. Puis elle a lu une lettre rédigée spécialement pour ce temps d'hommage par Philippe Leonetti, maire de Cavalaire-sur-Mer et ancien ministre des Affaires européennes. Vidéo de l'ouverture par la présidente de la FNCC

Gérard de Vassal a été maire-adjoint à la culture de Boulogne-Billancourt pendant plusieurs décennies. Aujourd'hui vice-président d'honneur d'une Fédération pour laquelle il a été l'une des voix les plus écoutées et à laquelle il est toujours resté fidèle, il a raconté ses souvenirs de rencontres et d'échanges avec Michel Durafour ainsi que le sens non seulement culturel mais social de son engagement. Affirmant que le fondateur de la FNCC « est toujours parmi



nous », il a expliqué au travers du souvenir de Michel Durafour mais aussi de Louis-Charles Vincent – autre figure tutélaire de la Fédération – le “pourquoi” de la FNCC : pourquoi cette idée, pourquoi ce sentiment irrépensible, alors que Malraux venait de créer son ministère, que la culture avait besoin des collectivités et les collectivités de la culture ?

A ses côtés, Hélène Pibarot, conseillère municipale déléguée aux pratiques amateurs et aux talents émergents de Saint-Etienne, a rendu hommage à son ancien maire au nom de la municipalité.

Guy Dumélie, aujourd'hui vice-président d'honneur de la FNCC, a succédé à Jack Ralite, devenu maire, en tant que maire-adjoint à la culture d'Aubervilliers. Un homme qu'il connaissait très bien et dont il a pu expérimenter la capacité de nourrir la vie d'une grande ville populaire de l'énergie d'invention, de sensibilité, de compréhension propres aux arts et à la culture. Pour ce moment d'hommage, il a choisi de lire

de larges extraits de *Jack l'antifataliste*, texte rédigé à la mémoire de Jack Ralite par le chercheur Dominique Wallon.

Florian Salazar-Martin, maire-adjoint à la culture de Martigues et vice-président de la FNCC, a été le maître d'œuvre de ce temps qu'il a voulu certes un peu solennel, mais empreint de simplicité et de convivialité. Une soirée de famille en somme, qui fête la continuité, rappelle des souvenirs, écoute toutes les générations et évoque l'avenir en pleine conscience de la qualité de son précieux héritage. La FNCC n'est pas simplement une association de collectivités mais une association de convictions, une association d'ambitions, de militants nourris de l'expérience des “anciens” et des échanges avec toutes celles et tous ceux qui l'ont rejoint et qui la rejoindront.

Evelyne Rabardel, vice-présidente en charge de la culture du département du Val-de-Marne et vice-présidente de la FNCC, a retracé la personnalité et l'engagement de toute une vie, d'abord pour la liberté

puis pour la culture, de Denise Foucard, première femme à présider la FNCC. Elle a cependant reconnu sa difficulté à retrouver des archives et des témoignages. Le souvenir des femmes est-il plus négligé que celui des hommes ? Mais les photos et surtout l'extrême attention de sa “note” sur Denise Foucard ont su faire surgir une personnalité d'une grande sérénité et d'un engagement infatigable. Le regret de ne pas avoir eu la chance de l'avoir connue aura alors été le sentiment dominant dans l'auditoire...

Montage vidéo en hommage à Denise Foucard 

Enfin Jany Rouger, trésorier, a également évoqué la mémoire d'un autre ancien président de la Fédération, Roger Tropéano, décédé en avril 2018.

Placées sous le signe si particulier de ce moment d'hommage, les Journées d'Avignon 2018 auront été de celles où la Fédération a pris la mesure de son histoire, de ses racines, de son inscription, grâce à ces trois personnalités, dans la décentralisation des politiques culturelles et aussi de la responsabilité qui lui incombe, aujourd'hui comme demain, de continuer à l'inventer, à l'approfondir, pour les arts, pour les artistes, pour toutes et tous. Les temps ont changé. L'Etat, quasi seul acteur des politiques culturelles publiques du temps de la fondation de la FNCC, doit désormais compter avec les collectivités et peut aujourd'hui s'appuyer sur elles. Ce nouveau dialogue, riche de la diversité des territoires et de l'inventivité de leurs élu(e)s, doit beaucoup à Michel Durafour, à Jack Ralite et à Denise Foucard. ■

Michel Durafour
et Louis-Charles Vincent

Jack Ralite

Denise Foucard
au 19^e Congrès de la FNCC



Michel Durafour, Florian Salazar-Martin et Gérard de Vassal dans les locaux de la FNCC à Saint-Etienne



Le séminaire-atelier du 17 juillet constituait le point de départ d'un projet d'enquête qui sera coréalisée par l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et la FNCC. Ce travail préparatoire, organisé en six ateliers avec, à chaque fois, entre cinq et dix élu(e)s, a montré une réelle envie de partager l'expérience singulière que constitue l'exercice du mandat à la culture et une forte attente pour une meilleure connaissance d'une charge qui a beaucoup évolué avec le temps, gagnant en ampleur et en transversalité. Quelques éléments.

Ambition et réalité du mandat d'él(u)e à la culture

LORS DU CONGRÈS DE LA FNCC qui s'est tenu à Saint-Etienne en mars 2017, l'une des séances plénières avait pour thème : "La responsabilité d'une politique publique : l'él(u)e et la culture, un exercice singulier et périlleux". Avec cette présentation : « *La culture relève de la dimension sensible de nos existences, à l'intersection de notre vie collective et de notre intimité. De là l'exercice "singulier" et "périlleux" de la responsabilité des élu(e)s à la culture, avec la nécessité d'un engagement actif mais aussi celle d'une neutralité rigoureuse, d'une écoute attentive. La culture participe des enjeux de toutes les dimensions de l'action politique. Ne faut-il pas parler de l'él(u)e et la culture et non de l'él(u)e à la culture ?* » Au travers de ce moment de réflexion particulièrement dense, la FNCC et l'OPC s'étaient alors engagés à initier une enquête commune.

Son premier acte s'est déroulé lors des Journées d'Avignon 2018. Mais le projet, porté alors par Guy Dumélie, représentant d'Aubervilliers à la FNCC et aujourd'hui vice-président d'honneur, est plus ancien encore puisqu'il remonte à 2005. Enfin, la Convention liant l'OPC et la FNCC, signée lors des précédentes Journées d'Avignon, à l'été 2017, mentionne l'objectif d'une enquête consacrée aux élu(e)s à la culture. Le mouvement, fruit d'un long compagnonnage, est désormais enclenché.

Pourquoi une telle étude ? Au moment de la préparation du Congrès de la FNCC, Florian Salazar-Martin, alors président de la Fédération, avait senti combien la fonction, le rôle et la réalité du mandat à la culture devaient être mis en valeur. Et qu'il revenait légitimement à la FNCC de contribuer à cette meilleure connaissance et reconnaissance des élu(e)s à la culture. Un constat qu'a partagé et relayé Jean-Pierre Saez, directeur de l'OPC, lors du Congrès : « *Ce serait bien sûr un outil de connaissance. Mais c'est bien plus que cela : un outil de mise en débat et*

de mobilisation des élu(e)s, mais aussi du milieu culturel et au-delà. Cela peut encore être un outil de légitimation à un moment où la représentation politique est parfois contestée. » Cette étude sera conçue comme un processus permettant d'éclairer les enjeux, les difficultés et les contraintes auxquelles les élu(e)s sont confrontés et également de mettre en valeur leur besoins, notamment de formation.

Un travail inédit. A quoi il faut ajouter qu'une telle enquête sera une première : jamais, au niveau national, les élu(e)s à la culture n'ont fait l'objet d'un travail spé-

cifique. On peut également noter que la "cible" de l'enquête est remarquable par sa diversité : diversité des personnes, diversité des sensibilités politiques, diversité des territoires. Les questions sont nombreuses et complexes : qui est élu(e) à la culture ? Comment et pourquoi devient-on élu(e) à la culture ? Dans quel jeu relationnel s'insère l'él(u)e à la culture : relations internes à la collectivité, avec les acteurs dans la transversalité, avec les partenaires extérieurs ?

Au-delà du seul aspect biographique, recueillir des données, mener une enquête à la fois qualitative et quantitative, multi-

plier les échanges entre élu(e)s et avec des chercheurs..., « *pourrait nous aider à comprendre les enjeux du pilotage d'une politique culturelle aujourd'hui. Cela aiderait également à mettre en regard les pratiques, à mettre à jour les difficultés et les besoins* », explique Jean-Pierre Saez.

Le séminaire-atelier du 17 juillet 2018, accueilli à l'Hôtel de ville d'Avignon, proposait aux participants de s'inscrire à l'un des six ateliers suivants :

1. Comment et pourquoi devient-on élu(e) à la culture ? Parcours, motivation, goûts pour les arts et la culture...



2. Comment construire une vision politique et une compétence technique de la culture ? Comment s'informer et se former dans cet objectif ?
3. L'élu(e) à la culture et son environnement politique : jeux de relations avec le maire ou président, l'opposition et la majorité, les commissions, les autres collectivités publiques...
4. L'élu(e), le DAC et les services (relations et méthodes de travail, évolution dans le temps...) et l'élu(e) sans DAC
5. L'élu(e) et les professionnels (contacts directs, articulation entre vision politique et expertise professionnelle...)
6. L'élu(e) et la société civile (participation, co-construction, implication des habitants, relation au territoire...)

Quelques pistes de travail. A l'heure où ces pages paraissent, les synthèses des différentes rencontres n'ont pas encore toutes été rédigées. Mais déjà quelques problématiques apparaissent comme des pistes de travail à approfondir. Par exemple :

- Quels sont aujourd'hui les éléments de contexte qui appellent une transformation de la relation entre les élu(e)s et la "société civile" (c'est-à-dire ni les autres élu(e)s, ni les services municipaux, ni les professionnels des arts et de la culture) ?
Eléments de réponse : la généralisation des dispositifs de participation publique, l'explosion des pratiques en amateur (notamment grâce à Internet) ou encore la référence aux droits culturels, désormais inscrits dans les lois NOTRe et LCAP.

- Quels sont les freins, les contraintes et les obstacles que rencontre l'action de l'élu(e) à la culture ? Sans doute des difficultés à trouver les bons dispositifs pour faire remonter la demande citoyenne...
Ou bien, d'un point de vue plus pratique, la gestion des problèmes d'ouverture des lieux culturels (on peut penser ici à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques ou, plus symboliquement, à l'invitation à franchir les seuils d'institutions culturelles souvent intimidants pour beaucoup...), etc.

De ces toutes premières prémices apparaissent déjà quelques perspectives d'évolutions pour s'adapter à la demande participative ou encore pour décloisonner l'organisation administrative des services des collectivités...

Un autre atelier, de nature plus biographique, voire psychologique – qui, comment et pourquoi devient-on élu(e) à la culture ? – a esquissé des sortes de "profils-type" des élu(e)s à la culture en abordant les huit questions suivantes :

- Ce mandat est-il lié à votre vie professionnelle ? Quel est votre métier ?
- Avez-vous une pratique artistique ou culturelle ?
- Ce mandat est-il un choix ?
- Envisageriez-vous d'exercer d'autres mandats ?
- Pourquoi "à la culture" ? Quel lien avec la politique ? Avec l'apolitique ?
- L'exercice de ce mandat répond-il à vos attentes ? Difficultés ? Satisfactions ?

- Ressentez-vous ce que certains appellent "la solitude" de l'élu(e) à la culture ?
- Quel est le plaisir de l'élu(e) à la culture : la visibilité de ce mandat ? Les rapports avec les artistes ?

Ces premiers échanges ont suggéré plusieurs typologies d'élu(e)s à la culture. Il y a par exemple l'élu(e) exerçant ou ayant exercé lui-même une profession artistique, l'élu(e) qui a une affinité particulière avec les arts et la culture, ou bien celui ou celle qui découvre vraiment les arts et la culture au travers de son mandat. Autre piste de réflexion : certains élu(e)s peuvent avoir tendance à considérer que la culture transcende les clivages politiques alors que pour d'autres elle serait l'un des outils d'une affirmation politique.

Mais au-delà de ces différences, des convergences semblent se dessiner : le délicat positionnement par rapport aux services culturels de la collectivité et, d'autre part, le sentiment que le mandat à la culture est celui permettant le mieux de créer du lien et de la collégialité entre élu(e)s.

**

Ce ne sont là que quelques éléments d'une enquête encore naissante et dont l'ambition va bien au-delà. Mais à l'heure où les inquiétudes des professionnels semblent croître aussi vite que les attentes des citoyens et où la représentation politique suscite de la défiance, les éléments qu'apportera l'étude s'avèrent indispensables. L'enquête continue. ■



Ateliers COFAC/FNCC
du 17 juillet, à l'Hôtel de Ville
d'Avignon.

La fabrique des projets culturels de territoires

DEUX IDÉES ont présidé à la préparation des ateliers proposés par la Coordination des fédérations et associations de Culture (COFAC) et la FNCC lors des Journées d'Avignon 2018. D'une part – selon le principe d'un "hackathon" – mettre à profit la rencontre entre les acteurs du milieu associatif que représente la COFAC (qui rassemble plus de 40 000 associations culturelles) et les élu(e)s de la FNCC pour imaginer ensemble des projets culturels de proximité, avec la perspective d'en initier un certain nombre pour ensuite suivre le processus de leur réalisation. Et d'autre part, prolonger le travail du Conseil économique, environnemental et social (CESE) sur la démocratie culturelle concrétisé par l'adoption d'un rapport rédigé par Marie-Claire Martel, présidente de la COFAC (cf. *la Lettre d'Echanges n°158*), et en écho à la publication de la FNCC *Sources et enjeux des droits culturels*.

La première piste se caractérise par sa dimension concrète, la seconde, au contraire, par la nature de principe général que représentent des droits culturels : accès, participation et contribution à la culture de tous et de toutes. Les ateliers du 17 juillet ont ainsi abouti à l'organisation d'ateliers explorant une mise en œuvre réelle des droits culturels dans l'ensemble du champ des politiques culturelles :

scènes permanentes, scènes éphémères et patrimoine.

Démocratie culturelle et scènes permanentes. Lors de la restitution de l'atelier animé par Jany Rouger, trésorier de la FNCC, Anne Phélippo-Nicolas, maire-adjointe à la culture de Séné (Morbihan) et membre du Bureau de la FNCC, a tout d'abord souligné qu'en elles-mêmes, les politiques culturelles relevaient de la démocratie puisqu'elles émanent de la volonté des élu(e)s.

Plus concrètement, l'inscription d'un projet participatif au sein d'une institution culturelle permanente exige d'en revoir les modes de gouvernance afin de dépasser l'entre-soi : « *Comment accompagner les personnes pour les aider à s'autoriser à faire et à porter leur voix dans des instances où se sont surtout les professionnels qui détiennent la parole ?* » En instaurant des coopérations entre professionnels, élu(e)s et habitants pour construire ensemble les programmations, en imaginant des lieux qui cassent les barrières, par exemple entre scènes nationales, conservatoires et autres acteurs. Mais aussi en prenant appui sur des « *ressources complémentaires* » aux ressources proprement culturelles, notamment les acteurs sociaux « *car ils peuvent aider les personnes à s'autoriser à s'engager* ».



Démocratie culturelle et scènes éphémères. Par nature hors institutions, le principe d'un événement éphémère est plus particulièrement adapté pour un projet construit autour de la participation des habitants. Les participants à cet atelier qu'animait pour la FNCC Didier Houdelet, conseiller municipal délégué aux spectacles vivants de Reims, ont imaginé le concept de "Land arts vivants", un terme qui évoque le croisement de tous les arts : arts plastiques et arts vivants. Tout peut s'y passer. Mais la question se pose de comment créer les conditions pour que les habitants aient envie et puissent se saisir de cette liberté. Comment mettre en place un comité de pilotage réunissant tous les acteurs susceptibles de s'engager ?

Lors de la restitution, l'exemple de la Nuit des conservatoires a été donné. Cette initiative, en effet, est directement issue de la volonté des élèves et des professeurs, produisant un objet atypique, parti du terrain et que le ministère de la Culture ne s'est pas réapproprié. Donc une institution s'engage hors institution... D'où cette remarque de la présidente de la FNCC : « *La "désinstitutionnalisation" est une idée intéressante. Pour nous, élu(e)s, nous devons considérer de la même manière les professionnels, les associations, les artistes, les citoyens et les services municipaux.* »

Démocratie culturelle et patrimoine. Florian Salazar-Martin, vice-président de la FNCC, a débuté sa synthèse de l'atelier par un doute : « *Comment envisager de faire avec les gens tout en posant par avance une destination, un objectif ? Il faut admettre que le résultat se révèle différent de ce qui était prévu.* » Cette valorisation de l'inconnu, du détournement a été au centre du projet envisagé : imaginons un moulin à réhabiliter. Comment le faire revivre ? En faisant parler sa mémoire au travers d'un travail avec ceux qui l'ont économiquement exploité ? Ou en le considérant de manière

plus métaphorique, comme un "moulin à parole", pour toutes les paroles de tous les habitants ?

Ainsi peut s'envisager un projet par nature « *réactif, changeant, évolutif* » mais qui doit cependant veiller à respecter cinq principes pour éviter son instrumentalisation, que ce soit par le politique ou par des techniciens : la prise en compte de l'idée de pérennité ; l'importance de la question de la gratuité ; l'attention aux personnes handicapées et, au-delà, à la différence ; la question des artistes ; et enfin, dans le cadre des exigences propres au patrimoine, la question culturelle et scientifique : comment construire un espace pluridisciplinaire ? ■



Centre de formation de la FNCC

A l'attention des élu.e.s des collectivités territoriales

ECHO DE LA SESSION DE FORMATION À AVIGNON

Elu(e) et spectacle vivant : Enjeux et perspectives de la diffusion du spectacle vivant pour les élu(e)s des collectivités locales

Une formation pendant le festival d'Avignon... L'enjeu était posé dès l'introduction par le vice-président de la FNCC Jean Philippe Lefèvre : quelle est aujourd'hui la responsabilité de l'élu(e) à la culture dans la définition et la mise en œuvre d'une politique culturelle de diffusion du spectacle vivant ?

C'est par un atelier qui s'est déroulé tout au long de la journée que les élu(e)s présent(e)s ont tenté de répondre à cette question. Ils ont pu ainsi échanger sur les processus économique et d'organisation de la diffusion du spectacle vivant, sur les modalités d'appui des politiques publiques des collectivités locales et en particulier de subvention de ce secteur, et sur les conditions spécifiques de la diffusion en France (licences, intermittence, droits d'auteurs).

Mais ce qui a particulièrement marqué cette formation, ce sont les discussions sur la question de la relation des habitants avec cette diffusion et en particulier l'implication de ceux-ci dans les processus de création, et les modalités artistiques proposées par certains artistes pour amener ces populations vers la représentation du spectacle vivant. Cette formation s'est ouverte ainsi aux questions de la diffusion dans l'espace public et a pris quelques détours pour évoquer le *street art*. Chacun(e) est reparti(e) avec certainement des éléments de réponse à la question initiale, heureux-ses d'avoir surtout pu échanger dans la chaleur et l'ambiance si particulière de la place des Carmes (*photo*) au mois de juillet.

Vincent Lalanne,
formateur pour la FNCC

CALENDRIER DES FORMATIONS DU 2^e SEMESTRE 2018 BIENTÔT DISPONIBLE

Outre le programme proposé, le Centre de formation de la FNCC répond de manière personnalisée aux demandes des collectivités désireuses d'une formation sur leur territoire autour d'un thème particulier, en lien avec leurs projets culturels propres. N'hésitez pas à nous contacter

Contact et renseignements :
centreformationfncc@fncc.fr
tél : 04 77 41 78 71

